



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ**  
**DE**  
**SAINT-HENRI-DE-TAILLON**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI-DE-TAILLON, TENUE LE 19<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DÉCEMBRE 2011, À 19 H 30.**

**SONT PRÉSENTS :** M. le Maire André Paradis;  
M. les conseillers Pascal Gilbert, Germain Lemay, Éric Morice,  
Luc Fortin et Donald Pilote, Mario Fortin

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE ANDRÉ PARADIS.**

---

**Résolution N° 4153-12-2011**

**Horaire des séances ordinaires du conseil municipal pour 2012**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Morice  
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2012, celles-ci se tiendront les lundis à l'exception de celle de janvier et tous débiteront à 19 h.

- Mardi - 10 janvier
- Lundi - 6 février
- Lundi - 5 mars
- Lundi - 9 avril
- Lundi - 7 mai
- Lundi - 4 juin
- Lundi - 10 septembre
- Lundi - 1<sup>er</sup> octobre
- Lundi - 5 novembre
- Lundi - 3 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

(André Paradis) Maire

(Rachel Bourget) directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Copie certifiée conforme,  
Ce mercredi, 18 janvier 2012

Rachel Bourget  
Directrice générale et secrétaire-trésorière